

# EN 2007, LES JEUNES FONT LA LOI



## POUR permettre aux jeunes de devenir des citoyens engagés

On ne naît pas citoyen, on le devient. C'est par l'éducation populaire, à l'école, et dans sa famille que se forgent les valeurs de l'engagement collectif. Les jeunes d'aujourd'hui seraient devenus des individualistes, peu soucieux d'un avenir commun. Alors, dans ce cas, comment expliquer leur implication dans le monde associatif, dans les projets de solidarité internationale qui sont si nombreux ?

La réalité, c'est que les jeunes perçoivent peu de signes qui leur permettent de croire qu'ils seront écoutés par les institutions.

Pourtant, de nombreuses actions sont menées. Quels impacts génèrent-elles ?

Les **conseils de jeunes** peuvent être un premier espace d'éducation à la démocratie participative, à condition qu'ils soient représentatifs de la diversité des jeunes et qu'ils aient un réel pouvoir de décision et des moyens d'action pour les mettre en œuvre.

Les collèges et les lycées doivent devenir des cités de la jeunesse où l'apprentissage de la citoyenneté est au cœur du projet éducatif. Ainsi les cours d'éducation civique se transforment en un espace de discussion partant des questionnements des élèves. Ces espaces seraient animés par des professeurs dans une dynamique interdisciplinaire en partenariat avec des associations (voir la partie « Pour créer les conditions de l'autonomie »).

**Le service universel d'autonomie**, qui permet l'engagement de tous les jeunes ( voir « Pour créer les conditions de l'autonomie »), doit être un droit pour tous et non réservé à ceux qui ont le temps et l'argent pour participer à la vie de la cité. Ce service serait aussi un temps de formation populaire vers un engagement collectif qui aujourd'hui ne concerne qu'une frange de la population.

**Reconnaître le vote blanc** pourrait également être un signe qui témoigne que tout n'est pas joué d'avance. De même le **droit de vote des étrangers** résidant en France depuis 5 ans doit être mis en place.

Afin de tendre vers une meilleure représentation des jeunes dans l'ensemble des institutions politiques, économiques, syndicales, mutualistes et associatives, des campagnes nationales d'information sur les droits des jeunes doivent être menées parallèlement à un processus éducatif .

